

Option 2 Coût du rachat d'un trimestre

Mise à jour : 22/11/2011

▪ Coût d'un trimestre racheté selon l'option 2 :

Le coût du rachat d'un trimestre varie en fonction de l'âge auquel est présentée votre demande de rachat. Il est exprimé **en pourcentage du traitement indiciaire brut annuel détenu à la date de la demande** (hors primes, indemnités, nouvelle bonification indiciaire, ...). Les modalités de calcul du coût du rachat d'un trimestre sont prévues par décret.

Les trimestres en option 2 sont pris en compte en durée d'assurance.

Le tableau ci-dessous indique le coût du rachat d'un trimestre en option 2 en fonction de l'âge.

Age à la date de la demande	Coût de rachat d'un trimestre	Age à la date de la demande	Coût de rachat d'un trimestre	Age à la date de la demande	Coût de rachat d'un trimestre	Age à la date de la demande	Coût de rachat d'un trimestre
20 ans ou moins	6.4%	30	9.9%	40	13.9%	50	17.8%
21	6.7%	31	10.3%	41	14.3%	51	18.1%
22	7.1%	32	10.7%	42	14.7%	52	18.5%
23	7.4%	33	11.1%	43	15.1%	53	18.8%
24	7.7%	34	11.5%	44	15.5%	54	19.1%
25	8.1%	35	11.9%	45	15.9%	55	19.5%
26	8.4%	36	12.3%	46	16.3%	56	19.8%
27	8.8%	37	12.7%	47	16.6%	57	20.1%
28	9.2%	38	13.1%	48	17.0%	58	20.4%
29	9.5%	39	13.5%	49	17.4%	59	20.6%

**Des précisions ? Rapprochez-vous de votre employeur.
Il demeure votre interlocuteur privilégié.**